



# Circulaire

n° 10609

Jeudi 20 décembre 2012

## Taxe générale sur les activités polluantes

---

### Prélèvement sur les carburants

### Formulaires de déclaration

COURRIEL DU 6 DÉCEMBRE 2012

> La Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France nous a transmis, les formulaires de déclaration de la taxe générale sur les activités polluantes (biocarburants) due en 2013 au titre de l'année 2012. Ces formulaires, applicables sur l'ensemble du territoire, nous ont été communiqués par courriel du 6 décembre 2012.

> Ces déclarations sont à déposer avant le 10 avril 2013 et les certificats de cession avant le 10 mars 2013 à la

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France  
Annexe de Boissy-Saint-Léger  
TGAP  
3, rue de l'église  
94470 Boissy-Saint-Léger

> Le cas échéant, le paiement correspondant doit être effectué simultanément auprès de la

Recette régionale d'Ile-de-France  
14, rue Yves Toudic  
75010 Paris

> Les formulaires de déclaration sont joints ci-après.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat  
01 47 16 94 70  
bertrand.guillerat@cpdp.org